

République Française

COMMUNE DE MARSEILLAN

Convocation du Conseil Municipal

Mardi 30 mars 2021 à 18h00 salle Paul Arnaud

Séance publique avec limitation du nombre de présents

ORDRE DU JOUR

1. Fixation des taux 2021 (L. DELAITE)
2. Marchés publics - Approbation de la convention de groupement de commandes pour des prestations de télécommunications - Autorisation de signature (Annexe 1) (W. BIGNON)
3. Demande d'avis sur les projets d'arrêté et de charte encadrant l'activité de dégustation des coquillages menée par les conchyliculteurs du département (Annexe 2) (C. AZAIS)
4. Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseillan (J-C. ARAGON)
5. Vente d'une partie de la parcelle DS 255 (J-C. ARAGON)
6. Déclassement et cession de la route des Parcs (J-C. ARAGON)
7. Vente des parcelles de la route des parcs (J-C. ARAGON)
8. Achat par la commune des parcelles AY 54, et AY 53 et AY 59 longeant et étant la route des parcs (J-C. ARAGON)
9. Achat par la commune d'une partie de la parcelle DL 49 appartenant à la société Les Sirènes (JC.ARAGON)
10. Demande de garantie opération 898/Cap Massilhan Marseillan par Patrimoine SA Languedocienne HLM (Annexe 3) (J-C. ARAGON)
11. Sites Espace VTT FFC Hérault Méditerranée : inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (M-C. FABRE DE ROUSSAC)
12. Tarifs « produits publicitaires » - Masques barrière réutilisables (M-C. FABRE DE ROUSSAC)
13. Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes EPCI et communes (Annexe 4) (M-C. FABRE DE ROUSSAC)
14. Prorogation de la validité de la carte Pass Théâtre 2020-2021 pour la saison 2021-2022 (MC.FABRE DE ROUSSAC)
15. Convention de services communs entre Sète agglomération méditerranée et la commune (Annexe 5) (M.ROUVIER)
16. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents municipaux (M.ROUVIER)
17. Règlement cérémonie des bacheliers (Annexe 6) (L. FABRE)
18. Bourse au permis de conduire (L. FABRE)
19. Subventions aux associations (L. FABRE)
20. Décisions (Y. MICHEL)

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Marc ROUVIER

  
